



COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES
DE TIR A L'ARC

GESTION CIBLERIE DEPARTEMENTALE « *EGERTON* »



Responsable : M. Jean-François SAULNIER
9 rue de Montfort
78190 TRAPPES

Tel : 06.17.36.79.33
e-mail : jf.saulnier@orange.fr

FICHE DE RESERVATION ET CHEQUE A ENVOYER AU RESPONSABLE

RAPPEL

Le matériel emprunté est sous l'entière responsabilité du club emprunteur.

Le Comité Départemental décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration dudit matériel lors d'une location ou du prêt de ce dernier.

L'emprunteur reste le seul responsable de l'enlèvement ou de la restitution du matériel. En effet, la place de stockage étant limitée, une photo avant l'enlèvement et une à la restitution du matériel dans les locaux appropriés devront être transmises au responsable du matériel.

Pour information, un responsable du club emprunteur doit obligatoirement être présent à chaque transaction.

Le code du local de stockage sera communiqué suite à la demande de matériel.

Date de la réservation :		Date souhaitée de l'enlèvement :	
		Date souhaitée de la restitution :	
Club ou Compagnie :			
Nom du responsable :			
Adresse du responsable :			
Téléphone du responsable :			
Nature de la manifestation :			

POUR TOUTE RESERVATION, respecter un délai de 3 semaines minimum

Pour l'enlèvement et la restitution : appeler Jean-François

DESIGNATION	QUANTITE	L'enlèvement de la ciblerie se fait à la Ferme du BUC- 29 Grande Rue - 78770 Marcq [GPS : 48° 51' 31,78" N - 1° 49' 21,63" E ou 48.858827 - 1.822674] <i>le transport est à la charge de l'emprunteur.</i>
CHEVALETS		
EGERTONS		
CIBLERIE MOUSSE		
NUMEROS		
SCOREURS		

CONDITIONS DE TARIF : **Gratuit uniquement pour un Championnat Départemental des Yvelines**

Il est demandé un chèque de **caution de 200,00 €**, le coût définitif est de **1,00 € par participant** à la manifestation, avec un **plancher de 200,00€**. Un résultat de la manifestation est indispensable pour le calcul final.

Les emprunts autres que manifestations sportives officielles, un tarif spécifique sera calculé.

Il est rappelé que la ciblerie départementale est un bien collectif et que le plus grand soin y est demandé.

Nom lisible (à l'enlèvement) :

Date et signature :

Nom lisible (au retour) :

Date et signature :

CDY – C/O Vincent COPPOLA – 13 Allée de l'Abbé Emile Bois – 78560 LE-PORT-MARLY

Téléphone : 06 89 06 41 72, Mail: president@archers78.fr, Adresse Internet : www.archers78.fr, SIREN = 449 818 160

Partenaires institutionnels : Conseil Général 78 et SDJES-78